



Publié sur *Espace Jeunes* (<https://espace-jeunes.droitsquotidiens.be>)

[Accueil](#) > Mon employeur doit-il me payer pendant mon congé de paternité ?

- [Notre réponse](#)
- [Références légales](#)
- [Documents types](#)

- [Article 30, § 2, de la loi du 3 juillet 1978 relative aux contrats de travail. \[1\]](#)
- [Article 223 bis de l'arrêté royal du 3 juillet 1996 portant exécution de la loi relative à l'assurance obligatoire soins de santé et indemnités, coordonnée le 14 juillet 1994. \[2\]](#)

Aucun document type lié

Mise à jour :

Jedi 12 Mars 2020

Applicable en :

- Région wallonne
- Région de Bruxelles-Capitale
- Région flamande

- [Imprimer cette question](#)
- [Envoyer par e-mail](#)
- [Réagir à cette fiche](#)

Uniquement pendant les 3 premiers jours.

- Pendant les **3 premiers jours** du congé de paternité, votre **employeur** vous paie **100 %** de votre salaire normal.
- Pendant les **7 jours suivants**, la **mutuelle** vous paie une indemnité de **82 %** de votre salaire mensuel brut plafonné.

Attention, l'indemnité du congé de paternité est un [revenu imposable](#) [3]. Vous devez **payer des impôts** sur cette indemnité.

La mutuelle retient 11,11 % pour le [précompte professionnel](#) [4], pour éviter que vous ne deviez payer trop d'impôts en un coup ultérieurement.

Pour plus d'informations, voyez le site internet de l'[INAMI](#) [5].

Attention, **officiellement** le congé de paternité s'appelle le **congé de naissance**, car les partenaires homosexuelles y ont droit aussi, à certaines conditions.

©Droits Quotidiens asbl

Ces questions réponses constituent une source d'information générale. Leur exploitation de manière indépendante doit faire l'objet de la plus grande prudence. Il est vivement conseillé de vérifier l'applicabilité au cas spécifique.

✖

Envoyer par e-mail

Votre nom *

Votre e-mail *

E-mail du destinataire *

Sujet *

Message *

Envoyer

✖

Réagir à cette fiche

Votre nom *

Votre e-mail *

Sujet *

Message *

Envoyer

URL source: <https://espace-jeunes.droitsquotidiens.be/fr/question/mon-employeur-doit-il-me-payer-pendant-mon-conge-de-paternite>

Liens

[1] http://www.ejustice.just.fgov.be/cgi_loi/change_lg.pl?language=fr&la=F&cn=1978070301&table_name=loi

[2] http://www.ejustice.just.fgov.be/cgi_loi/change_lg.pl?language=fr&la=F&cn=1996070337&table_name=loi

[3] <https://espace-jeunes.droitsquotidiens.be/fr/lexique/revenu-imposablesrevenus-imposables>

[4] <https://espace-jeunes.droitsquotidiens.be/fr/lexique/precompte-professionnel>

[5] <http://www.inami.fgov.be/fr/themes/grossesse-naissance/conge-naissance-adoption/Pages/conge-naissance.aspx#.V4c3gzXpx34>